



14^{ème} TRIAL des VESTIGES
2-3 sept. 2006
Vulliens / Moudon

Programme du week-end :

Vendredi 1 sept.

18 h à 19 h
dès 19 h.30

Ouverture du bureau pour inscriptions

Souper: Fondue bressane à gogo (22.- frs ou 14.- € /pers.)

Ambiance – animation – bar.

Samedi 2 sept.

9 h.30 à 12 h.
12 h.
15 h.
dès 15 h.30

Accueil des coureurs et inscriptions

Départ du 1^{er} tour et 2^{ème} tour

Dernier départ du 2^{ème} tour

Fermeture progressive des zones

20 h.
dès 21 h.

Souper sur place, 30 frs/pers. avec dessert et café (sans boissons)

Bal et ouverture du bar

Dimanche 3 sept.

Dès 9 h.
10 h.
14 h.30
dès 14 h. 30
16 h. 15 env.
17 h. env.

Inscriptions

Départ du 3^{ème} et 4^{ème} tour

Dernier départ du 4^{ème} tour

Fermeture progressive des zones

Démonstration

Palmarès et remise des prix, sur place

Inscription jusqu'au 20.08.06

les 2 jours: 65 SFR (45 €) / 1 jour: 45 SFR (30 €)

avec formule jointe ou sur internet. Le paiement se fait sur place.

Attention, inscription sur place :

les 2 jours: 80 SFR (55 €) / 1 jour: 50 SFR (35 €)

Pour la bonne organisation de notre manifestation, nous sommes contraints de limiter le nombre de coureurs. (Cette clause ne concerne que les motos actuelles)

Dès le 15 août 2006, veuillez téléphoner au : 079/ 302 40 81 ou 079/229 37 61

Pour tous renseignements :

Waltou HOFER 1088 ROPRAZ / VD SUISSE

e-mail : wcl.hofer@bluewin.ch

Natel: 079/302.40.81 / tél. prof. 021/995.34.57

Camping sur place - sinon

HOTELS-MOTEL (à 4 km env.):

Hôtel du Chemin de Fer, St-Etienne 4, 1510 MOUDON 021/905.12.51

Hôtel de la Gare, av. Gare 5. 1510 MOUDON 021/905.11.76

Motel des Fleurs, 1077 SERVION 021/903.44.43

Gîtes ruraux ou chambres d'hôtes : voir sur le net : www.trial-moudon.ch

REGLEMENT PARTICULIER, 14ème Trial des Vestiges, 2 - 3. 09.06

Les samedi 2 et dimanche 3 septembre prochains, le TRIAL CLUB PASSEPARTOUT organise un Trial international ouvert aux motos de trial anciennes et actuelles.

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.

Les catégories motos actuelles sont ouvertes **uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.**

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers aux différentes catégories.

Motos Vestiges : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

Moto type pré 65 ou même style

1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans.

1 point de bonification par année de 41 ans à 60 ans.

2 points de bonification par année de 61 ans à 100 ans. Dès 101 ans, 10 points de bonification par siècle

Motos Anciennes : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

Moto avec 2 amortisseurs : Bultaco, Montesa, Ossa, Fantic, SWM, etc.

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme ci-dessus.

Motos actuelles : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme ci-dessus.

Zones : Les concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

- le tracé **EXPERTS** couleur ROUGE (niveau junior, sans marche importante ni déplacement)

- le tracé **RANDONNEURS** couleur BLEUE (initiation, non stop, très simple)

Il y aura un seul classement pour les 2 jours, pour chaque catégorie, dans chacun des 2 tracés.

Les pilotes qui abandonnent sont priés de s'annoncer au bureau et rendre leur carte.

Gamins ; les jeunes entre 14 ans révolu et 18 ans peuvent participer comme suiveur aux conditions suivantes ;

Etre inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un représentant légal. Un seul suiveur par coureur.

Finance d'inscription; 40.- pour les 2 jours ou 25.- pour un jour.

Les suiveurs sont hors classement mais porteront un numéro.

Inscriptions sur place. (avec formulaire jaune).

Prix Yon-Yon : prix surprise

Licence pas nécessaire mais permis de conduire **obligatoire**. (sauf pour les « gamins »)

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé aux choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ sur un tableau disposé au contrôle le samedi.

Chaque tour comprendra 12 à 15 zones non stop.

Il est strictement interdit de sortir du parcours fléché. Tout contrevenant sera disqualifié.

ATTENTION, Ne seront acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit ne sera autorisé

Un petit terrain sera à la disposition des enfants qui pourront rouler sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants.

Ordre de police : Tous les participants devront absolument traverser les routes à pieds et se conformer aux indications du service de sécurité.

Pour assurer la continuité de notre trial, merci de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures.

Protêts

Les éventuels protêts devront impérativement être rédigés sur du papier blanc ou recyclé, car ils serviront à allumer le feu ! (Pensez à l'environnement).

COMITE D'ORGANISATION :

Président	Waltou HOFER	Caissière	Liliane Thoney
Vice-président	Titi MEYER	Secrétaire	Patrizia Fürhoff
Bureau-speaker	Jean-Pierre MEYER	Resp. des zones	Yon-Yon (André NICOD)
Directeur de course	Jean-Jacques QUARTENOU	Cuisine	Nicolas KUFFER
Buvette	Nicole NICOD		

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE/...../..... (obligatoire)

N° Postal VILLE RUE

PAYS Tél. Fax.

Si disponible, adresse E-mail :

participera au Trial des Vestiges, les 2 et 3 septembre 2006, en catégorie :

- | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|------------|--------------------------|--------|--------------------------|
| Motos Vestiges | <input type="checkbox"/> | randonneur | <input type="checkbox"/> | expert | <input type="checkbox"/> |
| Motos Anciennes | <input type="checkbox"/> | randonneur | <input type="checkbox"/> | expert | <input type="checkbox"/> |
| Motos Actuelles | <input type="checkbox"/> | randonneur | <input type="checkbox"/> | expert | <input type="checkbox"/> |

Marque et type de la moto Année

P.S. : Sans réponse de notre part, l'inscription est enregistrée. (Pour celui qui veut une confirmation de son engagement, prière de joindre une enveloppe timbrée à son adresse ou de consulter le site www.trial-moudon.ch)

Par sa signature, le coureur certifie avoir pris connaissance du règlement, être couvert par une assurance accident et renonce à toute poursuite à l'encontre de l'organisateur.

Accepte le règlement : Lieu et date Signature

Rappel : ne seront acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation.

✂-----

Plan de situation

Inscription par poste ;
Trial Club Moudon
p.a. Patrizia Fürhoff
Ch. de Sepey 2
1085 Vulliens Suisse

Inscription par Internet
www.trial-moudon.ch

